

FCP de droit français
HSBC ACTIONS EUROPE

Rapport annuel au 30 juin 2020

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Sommaire

| | Pages |
|--|-------|
| Informations concernant les placements et la gestion | 3 |
| Rapport d'activité | 6 |
| Informations réglementaires | 19 |
| Certification du Commissaire aux Comptes | 21 |
| Comptes annuels | 25 |
| Bilan Actif | 26 |
| Bilan Passif | 27 |
| Hors-Bilan | 28 |
| Comptes de Résultat | 29 |
| Annexes | 30 |
| Règles et méthode comptables | 31 |
| Evolution de l'actif net | 35 |
| Compléments d'information | 36 |
| Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices | 46 |
| Inventaire | 48 |
| Informations concernant les placements et la gestion (suite) | 52 |

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

KPMG Audit

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non».

HSBC Actions Europe

Part AC : Code ISIN FR000427809

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence MSCI Europe sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans.
- ▶ L'indicateur de référence MSCI Europe est composé de plus de 400 actions représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays de l'Europe. Cet indice est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index (code Datastream : MSEROP\$).
- ▶ La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- ▶ L'équipe de gestion adopte une philosophie de gestion active, avec pour principale source de performance :
 - la sélection de valeurs : prises de positions essentiellement basées sur l'analyse des fondamentaux des entreprises (pérennité des profits, qualité du bilan, capacité à générer de la trésorerie, utilisations des excédents de trésorerie) et sur l'attractivité de leur valorisation.
- ▶ **Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :**
- ▶ Le FCP est investi et exposé en permanence à hauteur de 75% minimum sur des actions cotées dans les pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni, tous secteurs confondus.
- ▶ Le FCP peut être investi jusqu'à 25% dans des actions cotées hors des pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni, à savoir, dans des pays membres de l'Association Economique de Libre Echange (AELE) ou

Profil de risque et de rendement



| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

- ▶ Le FCP est généralement investi sur des actions de grandes capitalisations mais il se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% de son actif sur des valeurs de moyennes et petites capitalisations.
- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés, négociés sur les marchés réglementés européens ou de gré à gré, dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions. De ce fait, l'utilisation des produits dérivés pourra porter à 110% l'exposition globale du fonds au risque actions. Pour le porteur résident de la zone Euro, le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investi en dehors de la zone Euro. L'exposition du FCP au risque de change peut ainsi atteindre 100% de l'actif du FCP.
- ▶ Le FCP peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 25% de l'actif, dans un but d'amélioration de performance.
- ▶ Les sommes distribuables de la part AC sont intégralement capitalisées.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- ▶ L'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA).
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 6. Cette classification correspond à la volatilité du marché actions européennes. Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :
 - ▶ Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
 - ▶ L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

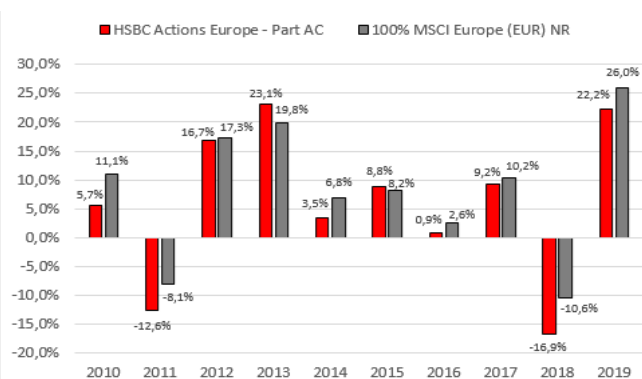
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|--------|
| Frais d'entrée | 3% |
| Frais de sortie | Aucun |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 1.54% |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Aucune |

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 21 juillet 1997.
- ▶ La part AC a été créée le 21 juillet 1997.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : La part AC est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA). L'OPCVM est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1^{er} ter de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1^{er} janvier 2018.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
 - HSBC Actions Europe, part AD (code ISIN FR0000427817)
 - HSBC Actions Europe, part K (code ISIN FR0012601201)
 - HSBC Actions Europe, part I (code ISIN FR0012601193)
 - HSBC Actions Europe, part Z (code ISIN FR0013075991)
 - HSBC Actions Europe, part B (code ISIN FR0013270410)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.com/fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Durant le troisième trimestre 2019 (T3), les espoirs de redressement de l'économie mondiale se sont réduits, avec l'évidence d'une détérioration du secteur manufacturier, dans le sillage de l'escalade des tensions commerciales, et des incertitudes politiques au Royaume-Uni. Dans ce contexte, l'OCDE a continué de revoir à la baisse ses perspectives de croissance mondiale, qui passerait de 3.6% en 2018 à 2.9% en 2019, et 3% en 2020. L'escalade des tensions commerciales sino-américaines à partir du 1^{er} août et jusque début septembre a fortement réduit la probabilité d'un accord durable qui puisse rétablir la confiance, puis relancer les échanges et les investissements transfrontières. Les tensions sino-américaines se sont traduites par une succession de hausses de droits de douane affectant progressivement la totalité des biens échangés entre les deux pays. Le Trésor américain a également qualifié officiellement la Chine de « manipulateur de devises », comme la Chine avait permis une dépréciation du renminbi avec la fixation d'un nouveau taux de change pivot. Puis à partir du 5 septembre, les deux pays ont montré des signes d'apaisement, avec notamment l'achat de produits agricoles américains par la Chine, et une rencontre prévue entre les deux leaders début octobre. Le Japon et les Etats-Unis ont bien signé un accord commercial, mais limité, incluant notamment une baisse des droits de douane sur les produits agricoles américains. Le Japon n'a pu obtenir des concessions sur l'automobile (droits de douane inchangés jusqu'en avril 2020, avec une exemption temporaire de nouvelles taxes de 25%). Entre les Etats-Unis et l'Union Européenne (UE), les négociations ont semblé peu encourageantes à l'approche du 14 novembre prochain, date d'une décision américaine sur les droits de douane sur l'automobile européenne. Enfin, au Royaume-Uni, les incertitudes sont allées croissantes, entre une sortie de l'UE sans accord au 31 octobre, de nouvelles élections, ou encore une extension des négociations sous l'article 50 jusqu'au 31 janvier 2020 si un accord avec l'UE n'était pas trouvé. La persistance des incertitudes politiques a fortement freiné les échanges mondiaux de biens et services qui, selon l'OCDE, sont en train de se contracter. Les tensions commerciales ont continué de fragiliser la confiance des entreprises : les indicateurs des directeurs d'achat (PMI) du secteur manufacturier se sont détériorés ce trimestre, non seulement en Europe, mais aussi en Asie et aux Etats-Unis. La persistance de ces tensions a aussi pesé sur la perception des risques sur les marchés financiers, et exacerbé la vulnérabilité de certaines économies, notamment l'Argentine qui a demandé un rééchelonnement de sa dette. Face à ces défis, l'économie mondiale doit compter sur la dynamique de la consommation privée, portée par un marché de l'emploi toujours résilient, des hausses de salaire, une inflation modérée, et des taux bancaires très bas. De nombreuses banques centrales ont ainsi assoupli leurs conditions monétaires ce trimestre, à la fois dans les pays développés et les pays émergents. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a réduit deux fois ses taux Fed Funds, et la Banque Centrale Européenne (BCE) a annoncé un ensemble de mesures, incluant notamment une baisse du taux de dépôt (de -0.40% à -0.50%), une reprise des achats nets de titres (20 milliards/mois sans limite de temps), et l'introduction d'un système à paliers (tiering) sur les réserves des banques. En Chine, la banque centrale a pris des mesures de renforcement de la liquidité, avec entre autres, plusieurs réductions des taux de réserves obligatoires, et une réforme de son taux directeur favorisant un alignement à la baisse des taux de prêts bancaires. En dehors de la politique monétaire qui offre déjà des taux très bas, voire négatifs en zone euro ou au Japon, des mesures de soutien fiscal ont également été déployées ce trimestre, notamment dans les pays émergents, en Chine, Corée du sud, et Inde. En zone euro, les budgets 2020 en discussion courant septembre, ont permis d'envisager un léger assouplissement par rapport à la règle fiscale en

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

France et en Italie, et la mise en place de fonds publics d'investissement, notamment au Pays-Bas et en Allemagne.

Au cours du dernier trimestre 2019 (T4), la perspective d'un accord commercial entre la Chine et les Etats-Unis, ainsi que des publications économiques plus résilientes que prévu, ont permis d'effacer les craintes de récession. Pékin et Washington ont plusieurs fois signalé la préparation d'un accord préliminaire, dit « phase one ». Courant décembre, l'administration américaine a confirmé viser une signature en janvier 2020. Par cet accord, la Chine augmenterait ses importations en provenance des Etats-Unis, et s'engagerait à ne pas faire de dévaluation compétitive. De leur côté, les Etats-Unis ont réduit certains droits de douane appliqués depuis septembre, et suspendu la mise en place de nouvelles taxes initialement prévues à partir de mi-décembre. Pour autant, cet accord préliminaire ne réduirait pas significativement le taux de taxation moyen sur les importations chinoises vers les Etats-Unis (à 19.3% en février 2020, contre 21.0% actuellement, selon les estimations du Peterson Institute). En Europe, la progression sur le front du Brexit s'est révélée chaotique ce trimestre, pour aboutir sur de nouvelles élections au Royaume-Uni le 12 décembre, et résulter sur une majorité confortable du parti conservateur au parlement. Les négociations avec l'Union Européenne (UE) seraient cependant limitées dans le temps, avec une date butoir à fin décembre 2020, ce qui n'annule pas complètement le risque d'une sortie sans accord commercial. Au niveau mondial, le consensus des économistes reste prudent, en raison des politiques jugées imprévisibles, mais aussi en raison de facteurs structurels. Les menaces de restrictions commerciales se basent sur des considérations de sécurité nationale, préservation des données nationales, développement ou préservation de technologies fondamentales, présence ou non de subventions publiques, enfin sur des contraintes environnementales. L'administration américaine a certes épargné le secteur automobile européen de droits de douane pour l'instant, mais continue de maintenir une pression protectionniste. Les sujets de frictions avec les pays de l'UE sont nombreux, avec entre autres, la taxation des grandes entreprises numériques, ou les subventions publiques au secteur aéronautique, ajoutant ainsi à l'absence de visibilité. Les incertitudes liées à l'action publique ont pesé sur la demande en compromettant les échanges mondiaux et les incitations à investir dans l'outil de production, avec, au mieux des réaménagements de chaînes d'approvisionnement et un redéploiement des activités entre les pays. Toutefois, en Europe, un consensus semble émerger en faveur de politiques de transition, sur fond de transformation numérique et de défis environnementaux, ce qui pourrait enclencher une accélération de l'investissement. Cette évolution serait favorisée par les politiques de taux bas des banques centrales. En zone euro, la nouvelle présidente de la Banque Centrale Européenne (BCE), Christine Lagarde, a lancé une revue de la stratégie de la BCE, avec consultation des autorités publiques, ce qui suggère une pause en 2020. La présidente de la BCE a aussi signalé sa vigilance quant aux risques liés à une politique prolongée de taux négatifs, et a appelé les gouvernements à utiliser le levier budgétaire dans la mesure du possible. Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale (Fed) a réduit une 3^{ème} fois ses taux Fed Funds cette année (le 30 octobre), et signalé une pause prolongée jusqu'en 2021, le temps que les anticipations d'inflation remontent significativement, y compris en tolérant un niveau d'inflation supérieur à sa cible de 2%. A ce stade, le consensus des économistes¹ n'envisage pas un rebond marqué de la croissance mondiale, mais plutôt une stabilisation à 3.1% en 2020 et 3.2% en 2021 (contre 3% en 2019). Sans accélération notable de la production manufacturière, la croissance mondiale continuerait de reposer sur la consommation privée, la vigueur du secteur des services, mais aussi le redressement de certaines économies émergentes. Cela supposerait que le marché de l'emploi reste relativement favorable (en 2019, le taux de chômage de l'OCDE est estimé au plus bas depuis 40 ans), et que les politiques monétaires continuent sur un mode très accommodant (du fait d'une inflation toujours modérée), et enfin que certains pays engagent des plans de soutien

¹ Projections du consensus économique Bloomberg.

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

budgétaire. La croissance du PIB devrait décélérer aux Etats-Unis, de 2.3% en 2019 à 1.8% en 2020 et 2021, et en zone euro de 1.2% en 2019 à 1.1% en 2020 et 1.2% en 2021. Les plans de relance budgétaires devraient amortir le ralentissement économique au Japon (évolution du PIB de 0.9% en 2019 à 0.3% en 2020, puis 0.8% en 2021), et au Royaume-Uni (de 1.3% en 2019 à 1.0% en 2020, puis 1.5% en 2021).

Du côté des économies émergentes, l'Asie est la région qui a été la plus affectée par le ralentissement des échanges mondiaux. Ainsi en Chine, la croissance du PIB est estimée s'affaiblir de 6.6% en 2018 à 6.1% en 2019, puis 5.9% en 2020. Dans un contexte d'endettement élevé, les autorités chinoises continueraient de mener une politique de soutien mesurée et sélective. De nombreuses économies émergentes devraient bénéficier des impacts positifs des assouplissements de leurs banques centrales, comme observés en Thaïlande, au Brésil, Mexique, en Turquie et Russie. En 2020, la tendance de désinflation devrait également favoriser le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, et donner encore quelques marges de manœuvre aux banques centrales émergentes, bien que les baisses de taux attendues seraient plus limitées, en raison de l'approche attentiste de la Fed.

Au premier trimestre 2020 (T1), l'épidémie du coronavirus (Covid-19) qui a sévi d'abord en Chine et en Asie dès janvier, puis dans le reste du monde, a entraîné un choc économique, dont l'impact est probablement bien supérieur aux pertes déclenchées lors de la crise financière mondiale de 2008-2009. L'urgence sanitaire et les mesures de confinement prises pour protéger la population (arrêts des activités et des déplacements non essentiels, contrôle, voire fermeture des frontières) ont fait chuter les services liés aux transports, l'hôtellerie, la restauration, les loisirs, tandis que d'autres secteurs ont été relativement préservés, notamment les télécommunications ou les assurances. En Chine, où le confinement a été instauré dès la dernière semaine de janvier, les indicateurs économiques mensuels (moyenne de janvier et février) se sont fortement contractés : -20.5% en variation annuelle (a/a) pour les ventes au détail, -13.5% a/a pour la production industrielle, -24.5% a/a pour les investissements d'infrastructure. Face à l'évidence d'une pandémie, les gouvernements en Europe, aux Etats-Unis et dans une majorité de pays émergents, ont instauré des mesures de confinement, généralement à partir de la mi-mars. Aux Etats-Unis, la première semaine de confinement (14-21 mars) a entraîné une hausse de 3 millions du nombre de demandeurs d'emploi, un record depuis 1982. Afin d'amortir un choc risquant d'entraîner des conséquences pires que celles de la Grande dépression de 1929, les gouvernements et les banques centrales ont rapidement déployé des programmes économiques et monétaires exceptionnels. Ainsi, la Réserve Fédérale américaine (Fed) et la Banque Centrale Européenne (BCE) ont mené des interventions massives pour limiter un resserrement des conditions financières. Les banques centrales des pays émergents ont dès lors été en capacité de réduire leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas. Les gouvernements ont lancé des plans budgétaires de soutien massif, incluant dépenses de santé, mesures de liquidité aux entreprises (garanties de crédit par les états, en plus de reports d'impôts et de paiements d'intérêt ou de charges), enfin des aides aux familles et divers systèmes de compensation aux salariés ou aux chômeurs. En Europe, des garanties d'état sur les prêts aux entreprises ont été activées (jusqu'à 36% du PIB en Allemagne), en plus des mesures budgétaires de sauvegarde (jusqu'à environ 4.5% du PIB en Allemagne). Aux Etats-Unis, un soutien budgétaire d'environ 10% du PIB a été mis en place. Dans les pays émergents, des plans de sauvegarde ont été lancés, quoique dans des proportions moindres, notamment en Inde, Chine, Corée du sud, Brésil, ou Indonésie. A la fin du T1 2020, la Chine enregistrait les signes d'une reprise progressive de son activité économique grâce à l'assouplissement du confinement. Mais ailleurs dans le monde, une grande incertitude entourait encore les prévisions sur la pandémie elle-même, ainsi que sur ses retombées macroéconomiques et financières.

Au second trimestre 2020 (T2), les publications économiques ont reflété l'ampleur et la rapidité de la chute de l'activité liée aux mesures de confinement. Plus ces mesures ont été strictes, plus la contraction du PIB au T1 a été violente. Ainsi le PIB au T1 a chuté (variation trimestrielle t/t) de

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

-5.3% en Italie et en France, -5.2% en Espagne, comparés à des baisses de -1.3% t/t aux Etats-Unis et -2.2% t/t en Allemagne ou -0.6% t/t au Japon. Parmi les pays émergents, le PIB a reculé de -9.8% t/t en Chine au T1, moment où la lutte contre la pandémie a été la plus sévère. Les mesures de confinement ont été graduellement assouplies au cours du T2, notamment à partir de mai en Europe, ce qui a entraîné une forte remontée des indicateurs de confiance, et un rattrapage de la consommation. Les indicateurs des directeurs d'achat (PMI composite) de juin en zone euro ont recouvré une grande partie de leur chute, mais signalent encore une contraction de l'activité économique. Instaurées dans une majorité de pays développés, les politiques de protection de l'emploi ont préservé les revenus des ménages alors que les dépenses ont dû être reportées dans l'attente de la fin du confinement, ce qui a entraîné des taux d'épargne records (jusqu'à 32% du revenu disponible en avril aux Etats-Unis). Si les prévisions économiques intègrent bien un net rebond de l'activité, celui-ci répond à l'effet mécanique du rattrapage des secteurs affectés par les mesures de confinement. Ce rebond n'est généralement pas suffisant pour compenser complètement la perte d'activité liée à la crise sanitaire. Les incertitudes sur l'évolution de la pandémie avec un risque de deuxième vague, ou de foyers de contamination épisodiques continuent de peser sur les perspectives.

Pour la plupart des économies, le consensus ² n'envisage pas avant 2022 le retour du PIB aux niveaux pré-Covid. Quant aux pays émergents, la Chine et l'Asie devraient connaître une reprise plus rapide, tandis que l'Amérique latine, l'Afrique du sud et les pays producteurs de pétrole seraient plus durablement affectés. La capacité des économies à absorber ce choc sanitaire dépendra de l'efficacité et de l'ampleur des soutiens budgétaires et monétaires. Au cours du T2, les gouvernements ont renforcé leurs plans budgétaires. Ainsi l'Allemagne a annoncé un nouveau stimulus fiscal axé notamment sur des baisses de TVA et des investissements de modernisation et de transition énergétique. La France, l'Italie, l'Espagne, et le Royaume-Uni ont également renforcé leurs plans budgétaires. Au niveau de l'Union Européenne (UE), une étape décisive vers davantage de cohésion a été franchie avec la décision de l'Allemagne de soutenir un nouveau plan de relance de 750Mds€. Si ce plan sur 4 ans est adopté (à l'unanimité au sein de l'UE), il ouvrira la voie à une dette commune et des ressources propres, ce qui permettra des transferts et des prêts aux pays les plus affectés par la crise, notamment l'Italie, l'Espagne ou la Pologne. Au total, l'accumulation des soutiens budgétaires annoncés dans l'ensemble des pays de l'OCDE entraînerait un bond de l'endettement public de 110% du PIB en 2019 à près de 130% en 2021³, ce qui pose un défi de financement à moyen terme. Certes, encore ce trimestre, les banques centrales ont renforcé leur assouplissement monétaire, aidées par un environnement globalement désinflationniste. Les prévisions médianes de la Réserve Fédérale américaine (Fed) publiées ce trimestre ne signalent pas de hausses de taux pendant plus de deux ans, et indiquent une inflation inférieure à la cible avec un taux de chômage supérieur à la moyenne de long terme à horizon de 2022. La Banque Centrale Européenne (BCE) a, entre autres, augmenté son programme d'urgence pandémique (PEPP) de 750Mds€ à 1350Mds€, et a lancé de nouvelles facilités de refinancement de long terme potentiellement illimitées (PELTROs) entre mai et décembre. La Banque d'Angleterre a renforcé ses achats de titres de £645Mds à £745Mds. Enfin certaines banques centrales n'excluent pas de considérer un contrôle de la courbe des taux (yield curve control, YCC), à l'image du Japon (depuis 2016) ou de l'Australie (depuis mars 2020), ce qui permettrait de diminuer les achats de titres, mais aussi de faciliter le financement de la dette publique dans la durée.

² Consensus Bloomberg au 30/06/2020.

³ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) - Perspectives économiques mondiales - Juin 2020.

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Panorama financier

Le troisième trimestre (T3) 2019 s'est caractérisé par des turbulences de marché, avec une sous-performance des bourses émergentes (indice MSCI EM -2%, dont notamment Chine -4.7%, Afrique du sud -4.5% et Inde -2.5%), comparée aux pays développés (indice MSCI DM +1.4%, en particulier les indices MSCI zone euro +2.1% et MSCI Japon +4.7%). L'aversion pour le risque ce trimestre s'est traduite par une hausse du prix de l'once d'or (+6.2% au T3), ainsi qu'une appréciation du dollar US (indice DXY +3.1% au T3), et des reculs contre dollar US de l'euro (-3.8%), de la livre sterling (-3.2%), du renminbi (-3.7%), du real brésilien (-8.2%), et du rand sud-africain (-6.9%). Le prix du pétrole Brent a chuté de -7% au T3 (à 61.9 USD/baril fin septembre), dans de fortes fluctuations liées aux risques géopolitiques persistants au Moyen-Orient, et l'attaque sur la production saoudienne le 14 septembre. L'accommodation monétaire de nombreuses banques centrales a évité une envolée de l'aversion pour le risque, sans pour autant rassurer les investisseurs, toujours inquiets de l'efficacité de ce soutien dans un environnement international incertain. Les mesures d'assouplissement de la Fed, avec deux baisses consécutives de 25pbs des taux Fed Funds ce trimestre (à 1.75%-2.00%) n'ont pas vraiment convaincu qu'elles puissent apporter un soutien adéquat ou suffisant, dans un contexte de tensions commerciales et d'endettement déjà élevé. Les prévisions médianes des 17 membres de la Fed prévoient des taux stables d'ici à fin 2020, avec deux voix d'écart pour que la Fed réduise à nouveau ses taux directeurs de 25pbs d'ici fin 2019. En zone euro, malgré des mesures plus accommodantes que prévu (notamment un système à paliers des réserves bancaires, et la reprise des achats de titres), le président de la BCE, Mario Draghi, a souligné que la politique monétaire ne pouvait pas tout régler, et a donc appelé les gouvernements de la zone euro à relancer leur économie, si leur levier fiscal le permet. Ces développements ont entraîné des performances contrastées sur les marchés obligataires. Sur les marchés de crédit en Europe et aux Etats-Unis, la recherche de qualité a dominé : les segments à haut rendement (high yield HY)⁴ ont nettement sous-performé avec des écarts de spreads au T3, tandis que les spreads des catégories moins risquées (investment grade, IG)⁵ ont relativement bien résisté. L'assouplissement monétaire des banques centrales a en revanche nettement favorisé les obligations souveraines ce trimestre, à la fois dans les pays émergents (notamment en Turquie avec un recul du rendement 10 ans de 356pbs à 13.4%) et dans les pays développés. Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont ainsi reculé aux Etats-Unis (de 2.00% à 1.68%), et en Allemagne (de -0.32% à -0.57%, après un plus bas historique à -0.72% le 28 août), dans des mouvements d'aplatissements des courbes 2-10 ans. Ces mouvements d'aplatissement (avec une baisse plus marquée sur la partie longue que sur la partie courte) continuent de refléter les inquiétudes des investisseurs face à un risque de récession américaine. En zone euro, en plus des mesures de la BCE, ce sont surtout les changements de gouvernements en Italie et en Grèce qui ont permis leur nette surperformance par rapport aux autres marchés de la zone euro. Ainsi le rendement 10 ans du BTP italien a reculé de 2.10% à 0.82% fin septembre, et celui de l'obligation grecque de 2.45% à 1.33%.

Au dernier trimestre 2019 (T4), les incertitudes liées aux politiques commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, mais aussi entre l'Union Européenne (UE) et le Royaume-Uni (Brexit), conjuguées aux anticipations des décisions des banques centrales, ont entraîné un mouvement d'appétit pour le risque. Les indices boursiers ont terminé l'année sur des plus hauts historiques. Ainsi l'indice MSCI world (en monnaie locale) a bondi de 7.8% au T4 (+26.9% sur un an). Les indices MSCI (monnaies locales) des bourses émergentes ont connu un certain rattrapage au T4 (MSCI

⁴ High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

⁵ Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

émergent +9.6%), tirés par les marchés d'actions en Chine (+14%), Russie (12.7%) et Brésil (10.4%). Sur l'année 2019, les bourses des pays développés ont surperformé (MSCI +28.1%), avec en tête les Etats-Unis (MSCI +31.6%), et des gains plus limités au Royaume-Uni (MSCI +16.5%), et au Japon (MSCI +18.9%).

Les marchés de crédit ont globalement bénéficié du mouvement d'appétit pour le risque, et notamment les segments à haut rendement (high yield HY) qui ont surperformé par rapport aux catégories moins risquées (investment grade, IG). En zone euro, la BCE a repris son programme d'achat d'obligations début novembre (total net de 20 milliards/mois sans limite de temps), ce qui a pu soutenir le segment IG au cours du trimestre.

Après une phase d'assouplissements monétaires de la part de la Fed (3 coupes de taux en 2019 dont la dernière en octobre), et de la BCE (ensemble de mesures, dont une réduction du taux de dépôt en septembre), les marchés des contrats futurs ont progressivement changé leurs anticipations de taux, avec moins de 25pb de baisse à 12 mois aux Etats-Unis, et un statu quo en zone euro. Avec la dissipation des risques de récession, les rendements des obligations souveraines sont donc remontés au T4, sans pour autant effacer les replis constatés entre janvier et août 2019. Ainsi au T4 sur la dette souveraine, les rendements 10 ans ont progressé partout : +25pb pour les treasuries US à 1.92% (-76pb sur un an), mais aussi +39pb pour les Bunds allemands à -0.19% (-43pb sur un an), et +39pb à 0.12% pour les OAT français (-59pb sur un an), avec des pentifications des courbes de taux 2-10 ans. A noter qu'aux Etats-Unis, les interventions de la Fed sur le marché interbancaire américain ont aussi participé au mouvement de pentification. En effet, afin d'éviter une forte volatilité des taux interbancaires, la Fed a introduit des injections massives de liquidité à la disposition des établissements financiers, via des achats de treasuries de court terme depuis mi-octobre (60 milliards \$/mois), mais aussi des opérations répétées de refinancement à court terme. En zone euro, les spreads des obligations souveraines (écarts de taux 10 ans contre l'Allemagne) se sont réduits, sauf en Italie en raison de tensions au sein de la coalition gouvernementale. A l'inverse sur les marchés obligataires émergents, les assouplissements marqués des banques centrales, et cela jusqu'en décembre, ont entraîné de fortes baisses des rendements souverains 10 ans, notamment en Russie, Turquie et au Brésil.

Sur les devises, la livre sterling a bondi de 7.9% à 1.33 face au dollar US au T4 (+3.9% sur un an), suite à l'annonce de nouvelles élections le 12 décembre, puis l'établissement d'une majorité confortable du parti conservateur au parlement britannique. Certaines devises considérées comme des valeurs refuges ont été pénalisées au T4, avec -3% l'indice DXY USD⁶ (+0.2% sur un an), et -0.9% pour le Yen/\$ à 108.6 (+0.9% sur un an), tandis que le franc suisse est resté soutenu, avec +3.1% au T4, à 0.97 CHF/\$ (+1.4% sur un an). Enfin, parmi les devises émergentes, le renminbi a progressé de 2.2% t/t face au dollar US au T4, à 7.0 (mais -1.7% sur un an). Les devises liées aux pays producteurs de matières premières se sont distinguées face au dollar US au T4, notamment le rand sud-africain (+8.1%), le rouble (+4.6%), et le réal brésilien (+3.1%). Enfin les marchés de matières premières (indice CRB +3.6% au T4) ont plutôt bien réagi à une demande mondiale plus résiliente que prévue. L'or s'est renforcé de 3.0% au T4 à 1517.3\$/once (+18.3% sur un an), et le prix du cuivre a bondi de 7.8% au T4 (+3.5% sur un an). Le prix du baril de pétrole (WTI) a gagné 12.9% au T4, à 61.1\$ (+34.5% sur un an). Début décembre, les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et leurs alliés (OPEP+) ont confirmé rester en soutien des prix du baril, en s'accordant sur des coupes de production additionnelles de janvier à mars 2020.

Le premier trimestre 2020 (T1) a vu la pire performance des marchés depuis la crise financière de 2008-2009. Au cours du trimestre, la volatilité des marchés a dépassé les niveaux atteints en 2008-2009. A la crise sanitaire, s'est ajoutée une crise pétrolière. La guerre des prix déclenchée par la rupture des relations entre la Russie et l'Arabie Saoudite, alors que les investisseurs anticipent une chute inédite de la demande en raison de la généralisation des mesures de

⁶ L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise.

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

confinement, a fait plonger le prix du baril (Brent) de -66% en variation trimestrielle (t/t), à 23 USD fin mars. Dans le même temps, le prix du cuivre a chuté de -19% t/t, et l'attrait des valeurs refuges a continué de porter le prix de l'or : +4% t/t, et +22% sur un an (a/a). Jamais les marchés financiers mondiaux n'avaient connu une chute aussi rapide. Les entreprises, notamment des secteurs liés au tourisme (hôtellerie, transports, restauration) et de l'énergie, se sont trouvées sous pression face à la brusque contraction de l'économie mondiale, mais aussi face à des inconnues inédites quant à la pandémie, aux perspectives de sorties du confinement et de reprise d'activité. Ainsi au T1, les bourses mondiales (indice MSCI world) ont plongé de -20% t/t (et -9.5% sur un an). Les pires performances reviennent aux marchés émergents, notamment la bourse brésilienne (MSCI* -36% t/t), tandis que la bourse chinoise chutait dans une moindre ampleur (MSCI* -10% t/t). La demande accrue en « valeurs refuges » a aussi fortement pénalisé les devises des pays émergents : le réal brésilien, le peso mexicain, le rand sud-africain et le rouble russe ont perdu face au dollar US entre -20% t/t et -23% t/t au T1. Sur les marchés de crédit, les segments moins risqués (Investment Grade IG) aux Etats-Unis et en Europe ont accusé des pertes relativement moins prononcées, comparés aux segments (High Yield HY), en partie du fait des achats de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE). L'assouplissement monétaire d'urgence massif mené par la Fed a nettement favorisé les marchés de Treasuries (-121pdb à 0.67%), et dans une moindre ampleur les Bunds allemands (-22pdb à -0.47%). En effet, courant mars, en plus d'initier un programme illimité d'achats de titres (incluant entre autres Treasuries et dette privée IG sur les marchés primaires et secondaires), la Fed a rapidement réduit ses taux directeurs au niveau plancher de 0.0%-0.25%, tandis que la BCE a maintenu son taux de dépôt inchangé à -0.5%. Du côté des obligations d'état en zone euro, l'augmentation des émissions de dettes inhérente aux plans budgétaires et l'absence de progrès dans la mutualisation des coûts liés à la pandémie ont fait monter les spreads périphériques (Italie, Espagne, Portugal et Grèce), et cela malgré les programmes d'achats de titres de la BCE, notamment le plan d'urgence pandémique (EUR 750 milliards à partir du 18 mars), en plus du plan régulier (augmenté de EUR 120 milliards le 12 mars). Enfin sur les marchés des devises face au dollar US au T1 2020, la livre sterling s'est dépréciée de -6% t/t, l'euro de -1.6%, tandis que les valeurs dites « refuges » comme le yen japonais et le franc suisse ont relativement bien résisté (environ +1% t/t).

Au second trimestre 2020 (T2), les bourses mondiales ont fortement rebondi (MSCI World +18% t/t), en réaction aux mesures de soutien exceptionnel, tant sur le plan fiscal que monétaire. Les marchés des pays développés (MSCI* +19% t/t) ont légèrement devancé ceux des pays émergents (MSCI EM* +17% t/t), avec une surperformance des Etats-Unis (MSCI +22% t/t) comparée à la zone euro (MSCI* +17% t/t), au Japon (MSCI* +12% t/t) et au Royaume-Uni (MSCI* +9% t/t). L'apport massif de liquidités des banques centrales, mais aussi les politiques de soutien fiscal expliquent la bonne performance des actifs risqués. Les investisseurs semblent déjà se positionner en considérant l'après-Covid. Ainsi, pendant ce rebond, les secteurs estimés gagnants ou moins vulnérables, ont surperformé, tels que la technologie, la santé, ou les biens de consommation non durables, mais aussi certaines sociétés qui répondent aux contraintes environnementales (véhicules électriques par exemple), ou aux contraintes de distanciation sociale (communication digitale, consommation en ligne ou système de paiement par exemple). En revanche, le rebond des marchés a moins bénéficié aux secteurs cycliques et aux financières, et aux secteurs affectés par les contraintes sanitaires (aviation, tourisme, hôtellerie, événementiel ou loisirs, immobilier de bureau). Du côté des pays émergents, le rattrapage au T2 a été très marqué sur les marchés les plus touchés au T1. Ainsi les indices MSCI ont rebondi de +30% au Brésil, +24% en Afrique du sud et en Turquie, et +20% en Inde. Au total, malgré ce rattrapage important, l'indice MSCI World a terminé le trimestre en deçà de 9% par rapport à son plus haut de février dernier, et à -5% par rapport à fin 2019.

Les marchés de matières premières ont également bien performé ce trimestre en raison du rebond de la demande liée à l'assouplissement du confinement. Le prix du cuivre a gagné 22% t/t, et surtout le prix du pétrole (WTI +92% t/t à 39.3\$ fin juin). Le prix du baril de pétrole a subi une

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

volatilité sans précédent, avec une chute en-dessous de 0\$ (-37.6\$ le 20 avril). Le plongeon de la demande mondiale de brut lié au confinement a en effet conduit à une hausse exceptionnelle des stocks, bien supérieure aux capacités de stockage, avec pour conséquence des problèmes de livraison physique lors du déblocement des contrats à terme. Enfin, le prix de l'or a poursuivi son envolée ce trimestre, avec +13% t/t, et +26% a/a sur un an, pour finir à son plus haut historique à \$1780.96 l'once le 30 juin. La recherche de rendement dans un environnement de taux bas, et le soutien monétaire massif ont également permis une vive reprise des marchés de crédit, notamment sur le segment le moins risqué (investment grade IG) du fait des programmes d'achat des banques centrales, Réserve Fédérale américaine (Fed), Banque Centrale Européenne (BCE) et Banque d'Angleterre (BoE). Du côté des marchés de taux, le net retour de l'appétit pour le risque a conduit à un repli marqué des rendements, tant en Europe, que sur les marchés de dette émergente. Seuls les rendements du Bund allemand et des obligations japonaises ont légèrement monté, tandis que les rendements des treasuries US étaient en très légère baisse. Du côté des taux de change au T2, à noter le recul de l'indice du dollar US (indice DXY USD -1.7% t/t). L'euro a gagné 1.8% t/t face au dollar US, à 1.12. Sur les devises émergentes face au dollar US, les mouvements étaient plus sélectifs, avec + 10% t/t sur le rouble russe, +3% sur le peso mexicain et le rand sud-africain, mais à l'inverse, -5% t/t sur le réal brésilien et -4% t/t sur la lire turque.

Source : données Bloomberg au 30/06/2020.

Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.

Politique de gestion

Sur une grande partie de l'exercice, les marchés actions européens ont été orientés à la hausse, portés par une diminution des incertitudes politiques et surtout par les politiques monétaires très accommodantes des grandes Banques Centrales. Mais cet état de grâce va prendre fin en février 2020 avec les premiers décès liés au Covid 19 en Chine. D'abord convaincus que l'épidémie resterait cantonnée en Chine, les indices européens sont allés toucher des plus hauts, avant d'être rapidement rattrapés par la réalité avec l'arrivée des premiers foyers d'infection en Europe et aux Etats-Unis. Ils ont ensuite été aspirés dans une spirale baissière que les premières tentatives de contre-mesures monétaires et budgétaires, non coordonnées, n'ont pas réussi à stopper. Les mesures de « distances sociales », puis de confinement, ont plus tard achevé de convaincre le marché que le pire était à craindre sur la croissance mondiale. Il faudra attendre l'annonce, par la BCE d'un vaste plan de rachat d'obligations souveraines et d'entreprises à hauteur de 750Md€, et l'adoption aux US d'un plan de soutien à 2.200Mds\$ pour que la tendance ne s'inverse fin mars. L'accélération des mesures de déconfinement et la proposition par Paris et Berlin d'un fonds de 750Md€ financé par des émissions de la Commission Européenne, ont permis de relancer l'appétit pour le risque fin mai.

Finalement, après avoir perdu environ 35% entre la mi-février et la mi-mars, le violent rebond qui a suivi a permis aux actions européennes de limiter la casse. Si la correction sur le semestre (-12,8%) n'en reste pas moins impressionnante, la performance du MSCI Europe (nr) sur l'exercice 2019/2020 n'affiche qu'un recul de 5.48%.

Sur l'exercice, la performance du Fonds est inférieure à celle de son indice de référence, le MSCI Europe NR.

- Dans une analyse factorielle, la prédominance du style value et la sous exposition au facteur qualité expliquent une grande partie de la performance relative.
- Dans un plan géographique, les surpondérations sur les Pays-Bas et l'Allemagne ainsi que les sous-pondération sur le Royaume Uni et la Norvège sont les contributions positives principales. En bas de classement, les sous-pondérations sur la Suisse et le Danemark ont un impact défavorable.

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

- Dans un plan sectoriel, notre surexposition sur les secteurs de la distribution alimentaire, des biens d'investissement et des équipements de santé ainsi que notre sous-pondération sur le secteur des services aux consommateurs génèrent les plus fortes contributions. Néanmoins, la très bonne performance du secteur des semi-conducteurs (+59.7%) sur lequel nous ne sommes pas exposés ainsi que la sous-pondération sur la santé et la surpondération sur les secteurs financiers pénalisent la performance relative du Fonds.

- Ainsi, seule la sélection de titres génère un impact positif sur la performance relative notamment dans les secteurs des services aux entreprises (Teleperformance), des transports (Deutsche Post), des services aux collectivités (Enel) et des télécommunications (Iliad).

A contrario, relevons les contributions négatives de Thyssenkrupp et Heidelbergement dans les produits de base, de Renault dans l'automobile et de ING et Banco Santander dans les banques.

Nous avons, durant cette période, acquis ou renforcé des valeurs dont les valorisations nous paraissaient attractives comme AB Inbev, SSE, Thales, Casino, Iliad, ING, KBC, Sainsbury...

Nous avons cédé ou allégé nos positions dans des valeurs qui avaient bien progressé comme Smith&Nephew, Elis, Randstad, AstraZeneca ou encore Teleperformance. Nous avons aussi cédé nos positions en Danske Bank, Babcock, Bayer, Société Générale et Natixis du fait de la dégradation de leurs performances opérationnelles.

La politique d'investissement du Fonds reste dominée par la mise en œuvre du processus profitabilité et valorisation qui privilégie les sociétés sous-valorisées par rapport à leur profitabilité structurelle.

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de -9.57% pour la Part AC, de -9.58% pour la Part AD (Coupons réinvestis), de -8.91% pour la Part B, de -8.86% pour la Part I et de -8.19% pour la Part Z. La Part K est inactive.

A titre de comparaison, l'indice de référence du Fonds a baissé de -5.48%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le Fonds est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 87.88%.

Informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L533-22-1 du Code Monétaire et Financier, les informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) dans la politique d'investissement sont disponibles sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr/fr.

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice ou à venir

Le 30 juillet 2019 – Swing Pricing

Nous vous informons de la mise en place du mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative, Swing Pricing, dans le Fonds.

A cet effet, une mention spécifique est ajoutée dans les DICI et le prospectus du Fonds.

Le 11 février 2020 – Evolutions réglementaires

Nous vous informons des différentes évolutions réglementaires intervenues sur le Fonds :

- Actualisation annuelle des performances de l'année 2019 ;
- Actualisation réglementaire dans chaque DICI du Fonds :
Chaque DICI a été complété d'un texte spécifique en fonction du type de gestion, de l'existence ou non d'un indice de référence, y compris pour information et de précisions issues d'une méthodologie déterminée par l'équipe Risk de la société de gestion concernant l'écart entre l'indice de référence. Cette actualisation a été faite conformément à la mise à jour du Q&A sur l'application de la Directive OPCVM Q&A UCITS du 29 mars 2019 et communication de l'AMF du 21 octobre 2019) apportant des compléments d'informations concernant (i) le type de gestion (passive/active) et (ii) d'utilisation ou non d'un indice de référence.
- Adaptation rédactionnelle concernant la rubrique durée de placement recommandée dans chaque DICI ;
- Introduction au sein du prospectus de la possibilité pour la société de gestion de ne souscrire qu'une seule part institutionnelle ou tous souscripteurs, plus particulièrement réservées à des investisseurs institutionnels disposant d'un minimum de souscription minimale initiale ;
- Actualisation au sein du prospectus de la clause FATCA et CRS.

Ces évolutions sont sans impact sur la gestion du Fonds.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : <http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr>.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2019

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2019 représentent une population de 339,8 personnes en moyenne sur l'année et de 336 personnes équivalent temps plein à fin 2019 avec 36 personnes identifiées comme « Preneurs de risques » au titre de la directive AIFM et tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et de fonctions de support.

| AMFR | 2019 | | | | Total € |
|---|----------------------------------|--|---|---|------------|
| | Rémunération fixe versée en 2019 | Rémunération variable versée en mars 2019 (au titre de la performance 2018) + rémunérations variables différées acquises en 2019 | dont rémunération variable non-différée | dont rémunération variable différée (*) | |
| Ensemble des collaborateurs AMFR (y compris détachés in et succursales & hors détachés out) | 26 026 499 | 10 065 636 | 8 364 754 | 1 700 883 | 36 092 135 |
| Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (36 collaborateurs) (**) | 5 620 345 | 4 749 380 | 3 301 545 | 1 447 834 | 10 369 725 |
| Dont cadres supérieurs (12 collaborateurs) (**) | 1 787 838 | 1 506 319 | 1 071 290 | 435 029 | 3 294 157 |

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2019 ainsi que le cash différé indexé payé en 2019.

(**) Prend en compte 3 personnes mises à disposition au prorata du temps de présence.

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2019 par les collaborateurs.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le Fonds, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

Politique de réclamation aux fins de restitution de retenue à la source étrangère

Par l'arrêt Santander rendu le 10 mai 2012 (C-338/11 – Santander Asset Management SGIIC) la Cour de Justice de l'Union Européenne a considéré que « *le droit de l'Union s'oppose à la réglementation française qui impose à la source des dividendes d'origine nationale, lorsqu'ils sont perçus par des OPCVM résidents dans un autre Etat alors que de tels dividendes sont exonérés d'impôts pour les OPCVM résidant en France* ».

Cette décision est transposable dans différents pays de l'Union dont le régime de taxation des dividendes versés à des Fonds d'investissement résidents et à des non-résidents apparaît comme étant discriminatoire au regard de la liberté de circulation des capitaux, garantie par le droit de l'Union.

Dans ce contexte, en qualité de société de gestion du Fonds, HSBC Global Asset Management (France) a suivi l'ensemble des étapes décrites dans le vade-mecum de l'Association Française des Sociétés de Gestion (AFG) (« - Remboursement des retenues à la source sur titres étrangers des OPCVM français » - version du 21 décembre 2012) afin d'identifier les opportunités puis d'initier des demandes de remboursement des retenues à la source prélevées en contrariété avec le droit européen.

Ainsi HSBC Global Asset Management (France) agit dans l'intérêt des porteurs de parts en procédant à des réclamations pour le compte du Fonds lorsque le seuil de matérialité, la probabilité de récupération et les coûts seraient favorables aux porteurs de parts. Cette politique de réclamation est bien entendu soumise à des aléas en termes de délais et de montants remboursés.

Le montant des remboursements effectivement versés au titre de ces réclamations pour l'exercice passé est de : 114 375.97 euros reçu de l'Espagne et de 56 429.24 euros de la Finlande déduction faite des coûts liés à la restitution des sommes.

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|------------------------------|---------------------------------------|---------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| ASTRAZENECA PLC | 0,00 | 11 269 772,69 |
| ILIAD | 2 557 936,81 | 7 729 634,26 |
| NOVARTIS AG NOMINATIF | 0,00 | 9 582 238,74 |
| BAYER | 0,00 | 8 804 017,06 |
| NESTLE NOM. | 0,00 | 7 509 978,76 |
| SAINSBURY J. PLC | 5 546 435,45 | 1 521 876,48 |
| BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC | 0,00 | 6 708 850,79 |
| CASINO GUICHARD PERRACHON | 2 895 824,22 | 3 808 748,99 |
| ENEL SPA | 0,00 | 6 150 825,30 |
| VINCI (EX SGE) | 0,00 | 5 834 807,40 |

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

| | Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds | Observations |
|---|--|--------------|
| 1 | Risque de Marché | Néant |
| 2 | Risque de Crédit | Néant |
| 3 | Risque de Contrepartie | Néant |
| 4 | Risque de Liquidité | Néant |
| 5 | Risque de Valorisation | Néant |

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable et en particulier les dispositions de l'article L533-18 et suivants du Code Monétaire et Financier (« COMOFI »). Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site internet de la société de gestion.

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-119 et suivants du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr>.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr>.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Certification du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement HSBC ACTIONS EUROPE

Coeur Défense - 110, esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC ACTIONS EUROPE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 29 juin 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense,

KPMG S.A.

Nicolas
Duval
Arnould

Signature numérique
de Nicolas Duval
Arnould
Date : 2020.11.13
11:58:26 +01'00'

Nicolas Duval-Arnould
Associé

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Comptes annuels

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/06/2020

Portefeuille : HSBC ACTIONS EUROPE

| | 30/06/2020 | 28/06/2019 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | | |
| DÉPÔTS | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 289 656 930,95 | 427 796 244,76 |
| Actions et valeurs assimilées | 289 656 930,95 | 427 796 244,76 |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | 289 656 930,95 | 427 796 244,76 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances | | |
| Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances négociables | | |
| Autres titres de créances | | |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Organismes de placement collectif | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays | | |
| Etats membres de l'UE | | |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | | |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | | |
| Autres organismes non européens | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres donnés en pension | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| Autres instruments financiers | | |
| CRÉANCES | 393 678,45 | 463 181,08 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 393 678,45 | 463 181,08 |
| COMPTES FINANCIERS | 28 704 413,85 | 6 282 124,77 |
| Liquidités | 28 704 413,85 | 6 282 124,77 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 318 755 023,25 | 434 541 550,61 |

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/06/2020

Portefeuille :HSBC ACTIONS EUROPE

| | 30/06/2020 | 28/06/2019 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 300 957 995,53 | 415 825 259,48 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | | |
| Report à nouveau (a) | 221,61 | 205,51 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b) | -6 123 174,16 | 5 706 072,70 |
| Résultat de l'exercice (a, b) | 2 267 697,19 | 11 407 866,68 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 297 102 740,17 | 432 939 404,37 |
| Montant représentatif de l'actif net | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| DETTES | 451 118,03 | 531 781,88 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 451 118,03 | 531 781,88 |
| COMPTES FINANCIERS | 21 201 165,05 | 1 070 364,36 |
| Concours bancaires courants | 21 201 165,05 | 1 070 364,36 |
| Emprunts | | |
| TOTAL DU PASSIF | 318 755 023,25 | 434 541 550,61 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Hors-Bilan

Hors-bilan au 30/06/2020

Portefeuille :HSBC ACTIONS EUROPE

| | 30/06/2020 | 28/06/2019 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Compte de Résultat

Compte de résultat au 30/06/2020

Portefeuille : HSBC ACTIONS EUROPE

| | 30/06/2020 | 28/06/2019 |
|---|---------------------|----------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 1 355,72 | 8 670,60 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 8 482 807,61 | 19 205 744,01 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | | |
| Produits sur titres de créances | | |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Produits sur instruments financiers à terme | | |
| Autres produits financiers | | |
| TOTAL (1) | 8 484 163,33 | 19 214 414,61 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Charges sur instruments financiers à terme | | |
| Charges sur dettes financières | 92 876,78 | 55 914,50 |
| Autres charges financières | | |
| TOTAL (2) | 92 876,78 | 55 914,50 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 8 391 286,55 | 19 158 500,11 |
| Autres produits (3) | | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 5 641 086,11 | 6 831 932,35 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 2 750 200,44 | 12 326 567,76 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -482 503,25 | -918 701,08 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | | |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 2 267 697,19 | 11 407 866,68 |

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Annexes

Annexes aux comptes annuels

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le cumul des frais de gestion interne respecte les taux maximum suivants :

- 1,50% TTC de l'actif net pour les parts AC et AD.
- 0,75% TTC de l'actif net pour les parts I et B.
- 0,325% TTC de l'actif net pour la part K.
- Néant pour la part Z.

Le cumul des frais de gestion externes respecte le taux maximum de 0,10% TTC de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Sommes Distribuables | Parts AC, I, Z et B | Part AD | Part K |
|---|----------------------------|--|--|
| Affectation du résultat net | Capitalisation | Distribution | Capitalisation et/ou distribution par décision de la société de gestion. |
| Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées | Capitalisation | Capitalisation et/ou distribution par décision de la société de gestion. | Capitalisation et/ou distribution par décision de la société de gestion. |

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'actif net au 30/06/2020
Portefeuille : HSBC ACTIONS EUROPE

| | 30/06/2020 | 28/06/2019 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 432 939 404,37 | 505 486 077,30 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) | 25 057 533,33 | 30 610 536,57 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -119 085 542,13 | -88 714 364,29 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 24 741 407,57 | 20 989 941,95 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -31 124 786,58 | -10 993 802,01 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | | -241 541,82 |
| Frais de transactions | -157 165,79 | -189 299,68 |
| Différences de change | 300 220,36 | 387 281,56 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -38 130 654,27 | -36 615 778,84 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>-46 593 531,04</i> | <i>-8 462 876,77</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>8 462 876,77</i> | <i>-28 152 902,07</i> |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | | 27 393,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | | 27 393,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | -187 877,13 | -133 607,13 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 2 750 200,44 | 12 326 567,76 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | |
| Autres éléments | | |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 297 102 740,17 | 432 939 404,37 |

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|--|---------|---|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | | |
| PASSIF | | |
| OPERATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPERATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | | |

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|---------------|------|
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 28 704 413,85 | 9,66 |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 21 201 165,05 | 7,14 |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|---------------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 28 704 413,85 | 9,66 | | | | | | | | |
| Passif | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 21 201 165,05 | 7,14 | | | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | | | |

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (Hors euro)

| | Devise 1 GBP | % | Devise 2 CHF | % | Devise 3 SEK | % | Devise N AUTRE(S) | % |
|--|-----------------|-------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|------|
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 60 578 822,42 | 20,39 | 18 415 512,02 | 6,20 | 4 351 540,00 | 1,46 | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| OPC | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Créances | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 13 044 573,09 | 4,39 | 14 469 671,79 | 4,87 | 877 946,98 | 0,30 | 114 934,27 | 0,04 |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 301 151,34 | 0,10 |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 30/06/2020 |
|---------------------------|----------------------------------|---------------------|
| Créances | Coupons et dividendes en espèces | 393 678,45 |
| Total des créances | | 393 678,45 |
| Dettes | Frais de gestion | - 451 118,03 |
| Total des dettes | | - 451 118,03 |

NOMBRE DE TITRES ÉMIS OU RACHETÉS

| | En parts | En montant |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Part AC | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 72 570,87800 | 20 650 533,74 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -326 213,91800 | -87 843 930,76 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -253 643,04000 | -67 193 397,02 |
| Part Z | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 4 049,89400 | 4 073 396,28 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -10 297,28800 | -9 703 953,12 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -6 247,39400 | -5 630 556,84 |
| Part I | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | | |
| Parts rachetées durant l'exercice | -19 368,00000 | -20 358 133,60 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -19 368,00000 | -20 358 133,60 |
| Part B | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 566,77900 | 42 463,08 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -952,38000 | -85 576,21 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -385,60100 | -43 113,13 |
| Part AD | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 1 312,61500 | 291 140,23 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -4 481,50500 | -1 093 948,44 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -3 168,89000 | -802 808,21 |

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

| | En montant |
|--|------------|
| Part Z Commissions de rachat acquises Commissions de souscription acquises Total des commissions acquises | |
| Part I Commissions de rachat acquises Commissions de souscription acquises Total des commissions acquises | |
| Part AC Commissions de rachat acquises Commissions de souscription acquises Total des commissions acquises | |
| Part B Commissions de rachat acquises Commissions de souscription acquises Total des commissions acquises | |
| Part AD Commissions de rachat acquises Commissions de souscription acquises Total des commissions acquises | |

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

FRAIS DE GESTION

| | 30/06/2020 |
|--|--------------------------------------|
| Part Z Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion | 7 630,85 0,04 |
| Part AC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion | 5 475 403,23 1,54 |
| Part I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion | 52 207,73 0,80 |
| Part B Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion | 1 303,33 0,79 |
| Part AD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion | 104 540,97 1,54 |

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Garanties reçues par l'OPC

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

| | 30/06/2020 |
|---|------------|
| Titres pris en pension livrée Titres empruntés | |

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DÉPÔTS DE GARANTIE

| | 30/06/2020 |
|---|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | |

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

| | Code Isin | Libellés | 30/06/2020 |
|--|-----------|----------|------------|
| Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme | | | |

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT

| | 30/06/2020 | 28/06/2019 |
|----------------------------------|---------------------|----------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 221,61 | 205,51 |
| Résultat | 2 267 697,19 | 11 407 866,68 |
| Total | 2 267 918,80 | 11 408 072,19 |

| | 30/06/2020 | 28/06/2019 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Part Z | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 297 678,14 | 841 126,97 |
| Total | 297 678,14 | 841 126,97 |

| | 30/06/2020 | 28/06/2019 |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| Part AC | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 1 926 458,80 | 9 735 333,13 |
| Total | 1 926 458,80 | 9 735 333,13 |

| | 30/06/2020 | 28/06/2019 |
|--------------------------------|------------|-------------------|
| Part I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | | 635 037,86 |
| Total | | 635 037,86 |

| | 30/06/2020 | 28/06/2019 |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|
| Part B | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 2 371,36 | 6 815,66 |
| Total | 2 371,36 | 6 815,66 |

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

| | 30/06/2020 | 28/06/2019 |
|--|------------------|-------------------|
| Part AD | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 41 170,31 | 189 511,59 |
| Report à nouveau de l'exercice | 240,19 | 246,98 |
| Capitalisation | | |
| Total | 41 410,50 | 189 758,57 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 27 446,87500 | 30 615,76500 |
| Distribution unitaire | 1,50 | 6,19 |
| Crédits d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat | 14 583,08 | 22 688,30 |

TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES

| | 30/06/2020 | 28/06/2019 |
|---|----------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -6 123 174,16 | 5 706 072,70 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | |
| Total | -6 123 174,16 | 5 706 072,70 |

| | 30/06/2020 | 28/06/2019 |
|---|----------------------|---------------------|
| Part AC | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -5 731 521,29 | 5 072 569,65 |
| Total | -5 731 521,29 | 5 072 569,65 |

| | 30/06/2020 | 28/06/2019 |
|---|------------|-------------------|
| Part I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | | 256 122,16 |
| Total | | 256 122,16 |

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

| | 30/06/2020 | 28/06/2019 |
|---|--------------------|-------------------|
| Part Z | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -266 336,74 | 276 664,77 |
| Total | -266 336,74 | 276 664,77 |

| | 30/06/2020 | 28/06/2019 |
|---|------------------|-----------------|
| Part B | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -3 312,33 | 2 748,79 |
| Total | -3 312,33 | 2 748,79 |

| | 30/06/2020 | 28/06/2019 |
|---|--------------------|------------------|
| Part AD | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -122 003,80 | 97 967,33 |
| Total | -122 003,80 | 97 967,33 |

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 30/06/2016 | 30/06/2017 | 29/06/2018 | 28/06/2019 | 30/06/2020 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 432 442 829,96 | 484 280 539,68 | 505 486 077,30 | 432 939 404,37 | 297 102 740,17 |
| HSBC ACTIONS EUROPE Z | | | | | |
| Actif net en EUR | 4 477 344,55 | 14 379 395,38 | 15 665 818,71 | 21 157 065,78 | 12 999 052,14 |
| Nombre de titres | 4 803,52700 | 12 799,09000 | 13 830,01400 | 18 886,61600 | 12 639,22200 |
| Valeur liquidative unitaire en EUR | 932,09 | 1 123,47 | 1 132,74 | 1 120,21 | 1 028,46 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | -7,03 | 8,69 | 11,02 | 14,64 | -21,07 |
| Capitalisation unitaire en EUR sur résultat | 25,10 | 31,19 | 34,76 | 44,53 | 23,55 |
| HSBC ACTIONS EUROPE AC | | | | | |
| Actif net en EUR | 358 662 142,42 | 427 181 065,83 | 449 772 209,49 | 384 589 508,09 | 278 036 138,68 |
| Nombre de titres | 1 355 281,20500 | 1 359 469,20400 | 1 441 046,20900 | 1 264 761,88100 | 1 011 118,84100 |
| Valeur liquidative unitaire en EUR | 264,64 | 314,22 | 312,11 | 304,08 | 274,97 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | -1,20 | 2,37 | 3,05 | 4,01 | -5,66 |
| Capitalisation unitaire en EUR sur résultat | 5,15 | 4,34 | 4,82 | 7,69 | 1,90 |
| HSBC ACTIONS EUROPE I | | | | | |
| Actif net en EUR | 59 839 069,70 | 32 586 107,20 | 30 292 815,99 | 19 502 191,41 | |
| Nombre de titres | 69 835,00000 | 31 789,00000 | 29 530,00000 | 19 368,00000 | |
| Valeur liquidative unitaire en EUR | 856,86 | 1 025,07 | 1 025,83 | 1 006,92 | |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | -3,91 | 7,82 | 10,01 | 13,22 | |
| Capitalisation unitaire en EUR sur résultat | 23,59 | 21,40 | 23,63 | 32,78 | |

* Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 30/06/2016 | 30/06/2017 | 29/06/2018 | 28/06/2019 | 30/06/2020 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 432 442 829,96 | 484 280 539,68 | 505 486 077,30 | 432 939 404,37 | 297 102 740,17 |
| HSBC ACTIONS EUROPE AD | | | | | |
| Actif net en EUR | 9 464 273,29 | 10 133 971,27 | 9 339 506,13 | 7 481 328,92 | 5 909 203,44 |
| Nombre de titres | 42 402,54300 | 38 942,10900 | 36 650,04800 | 30 615,76500 | 27 446,87500 |
| Valeur liquidative unitaire en EUR | 223,20 | 260,23 | 254,82 | 244,36 | 215,29 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | -1,00 | 1,94 | 2,49 | 3,19 | -4,44 |
| Distribution unitaire en EUR sur résultat | 4,36 | 3,60 | 3,93 | 6,19 | 1,50 |
| Report à nouveau unitaire en EUR sur résultat | | | | | |
| Crédit d'impôt unitaire en EUR | 0,36 | 0,44 | 0,54 | 0,74 | * |
| HSBC ACTIONS EUROPE B | | | | | |
| Actif net en EUR | | | 415 726,98 | 209 310,17 | 158 345,91 |
| Nombre de titres | | | 4 433,98500 | 2 274,33100 | 1 888,73000 |
| Valeur liquidative unitaire en EUR | | | 93,75 | 92,03 | 83,83 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | | | 0,20 | 1,20 | -1,75 |
| Capitalisation unitaire en EUR sur résultat | | | 1,96 | 2,99 | 1,25 |

* Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

Inventaire détaillé des instruments financiers

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ALLIANZ SE | EUR | 43 493 | 7 905 287,68 | 2,66 |
| CONTINENTAL AG O.N. | EUR | 26 236 | 2 286 729,76 | 0,77 |
| DEUTSCHE POST AG NAMEN | EUR | 260 894 | 8 492 099,70 | 2,87 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG | EUR | 541 562 | 8 093 644,09 | 2,72 |
| FRESENIUS MEDICAL | EUR | 103 457 | 7 893 769,10 | 2,66 |
| HEIDELBERGER ZEMENT | EUR | 107 424 | 5 106 936,96 | 1,72 |
| SAP SE | EUR | 42 609 | 5 297 150,88 | 1,78 |
| SIEMENS AG-REG | EUR | 86 491 | 9 060 797,16 | 3,06 |
| THYSSENKRUPP AG | EUR | 269 670 | 1 702 696,38 | 0,57 |
| VOLKSWAGEN AG-PREF | EUR | 40 567 | 5 474 110,98 | 1,84 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 61 313 222,69 | 20,65 |
| AUSTRALIE | | | | |
| BHP GROUP PLC | GBP | 269 227 | 4 899 990,64 | 1,65 |
| TOTAL AUSTRALIE | | | 4 899 990,64 | 1,65 |
| AUTRICHE | | | | |
| OMV AG | EUR | 122 402 | 3 642 683,52 | 1,23 |
| TOTAL AUTRICHE | | | 3 642 683,52 | 1,23 |
| BELGIQUE | | | | |
| ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV | EUR | 107 416 | 4 711 802,84 | 1,59 |
| KBC GROUPE | EUR | 113 336 | 5 786 936,16 | 1,94 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 10 498 739,00 | 3,53 |
| ESPAGNE | | | | |
| ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV | EUR | 179 064 | 4 018 196,16 | 1,35 |
| ACTIVIDADES DE CONSTRUCCION Y SERVICIOS RTS 07-07-20 | EUR | 179 064 | 248 630,36 | 0,08 |
| BANCO SANTANDER S.A. | EUR | 1 785 630 | 3 882 852,44 | 1,31 |
| INDITEX | EUR | 279 967 | 6 598 822,19 | 2,22 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 14 748 501,15 | 4,96 |
| FRANCE | | | | |
| ARKEMA | EUR | 49 268 | 4 194 677,52 | 1,41 |
| AXA | EUR | 379 104 | 7 055 883,65 | 2,37 |
| CAPGEMINI SE | EUR | 72 518 | 7 393 210,10 | 2,50 |
| CASINO GUICHARD PERRACHON | EUR | 143 782 | 4 730 427,80 | 1,59 |
| CREDIT AGRICOLE | EUR | 452 992 | 3 817 816,58 | 1,29 |
| ILIAD | EUR | 21 145 | 3 671 829,25 | 1,24 |

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--------------------------------|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| ORANGE | EUR | 622 267 | 6 624 032,22 | 2,23 |
| SAINT-GOBAIN | EUR | 183 317 | 5 875 309,85 | 1,98 |
| SOCIETE GENERALE SA | EUR | 173 358 | 2 565 698,40 | 0,86 |
| SR TELEPERFORMANCE | EUR | 16 754 | 3 784 728,60 | 1,27 |
| THALES | EUR | 74 839 | 5 379 427,32 | 1,81 |
| TOTAL | EUR | 128 964 | 4 381 551,90 | 1,47 |
| TOTAL RTS 10-07-20 | EUR | 128 964 | | |
| TOTAL FRANCE | | | 59 474 593,19 | 20,02 |
| IRLANDE | | | | |
| SMURFIT KAPPA PLC | EUR | 172 133 | 5 122 678,08 | 1,72 |
| TOTAL IRLANDE | | | 5 122 678,08 | 1,72 |
| ITALIE | | | | |
| ENEL SPA | EUR | 1 129 404 | 8 671 563,91 | 2,92 |
| PRYSMIAN SPA | EUR | 177 699 | 3 664 153,38 | 1,23 |
| UNICREDIT SPA | EUR | 576 933 | 4 723 927,40 | 1,59 |
| TOTAL ITALIE | | | 17 059 644,69 | 5,74 |
| JERSEY | | | | |
| FERGUSON PLC | GBP | 64 620 | 4 700 411,88 | 1,58 |
| TOTAL JERSEY | | | 4 700 411,88 | 1,58 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| ARCELORMITTAL | EUR | 340 652 | 3 191 909,24 | 1,07 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 3 191 909,24 | 1,07 |
| PAYS-BAS | | | | |
| HEINEKEN | EUR | 82 749 | 6 790 382,94 | 2,29 |
| ING GROEP NV | EUR | 805 824 | 4 994 497,15 | 1,68 |
| KONINKLIJKE KPN NV | EUR | 2 180 164 | 5 145 187,04 | 1,73 |
| ROYAL PHILIPS | EUR | 192 430 | 7 989 693,60 | 2,69 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 24 919 760,73 | 8,39 |
| ROYAUME UNI | | | | |
| BARCLAYS PLC | GBP | 3 425 796 | 4 312 206,58 | 1,45 |
| BP PLC | GBP | 1 320 600 | 4 463 017,82 | 1,50 |
| PRUDENTIAL PLC | GBP | 577 744 | 7 744 566,16 | 2,61 |
| RECKITT BENCKISER PLC | GBP | 125 006 | 10 220 512,56 | 3,44 |
| RIO TINTO PLC | GBP | 122 768 | 6 143 802,33 | 2,07 |
| ROYAL DUTCH SHELL - A | EUR | 440 292 | 6 339 324,22 | 2,13 |
| RSA INSURANCE GROUP PLC | GBP | 958 058 | 4 319 165,76 | 1,45 |
| SAINSBURY J. PLC | GBP | 1 535 728 | 3 525 923,37 | 1,19 |
| SCOTTISH & SOUTHERN ENERGY PLC | GBP | 332 413 | 4 989 851,91 | 1,68 |
| VODAFONE GROUP PLC | GBP | 3 710 050 | 5 259 373,41 | 1,77 |
| TOTAL ROYAUME UNI | | | 57 317 744,12 | 19,29 |

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| SUEDE | | | | |
| VOLVO AB-B- | SEK | 312 094 | 4 351 540,00 | 1,46 |
| TOTAL SUEDE | | | 4 351 540,00 | 1,46 |
| SUISSE | | | | |
| NOVARTIS AG NOMINATIF | CHF | 100 871 | 7 811 874,86 | 2,63 |
| SWISS RE NAMEN AKT | CHF | 70 907 | 4 867 714,75 | 1,64 |
| UBS GROUP AG | CHF | 559 785 | 5 735 922,41 | 1,93 |
| TOTAL SUISSE | | | 18 415 512,02 | 6,20 |
| TOTAL Actions & val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass. | | | 289 656 930,95 | 97,49 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 289 656 930,95 | 97,49 |
| Créances | | | 393 678,45 | 0,13 |
| Dettes | | | -451 118,03 | -0,15 |
| Comptes financiers | | | 7 503 248,80 | 2,53 |
| Actif net | | | 297 102 740,17 | 100,00 |

| | | | |
|------------------------|-----|-----------------|----------|
| HSBC ACTIONS EUROPE B | EUR | 1 888,73000 | 83,83 |
| HSBC ACTIONS EUROPE Z | EUR | 12 639,22200 | 1 028,46 |
| HSBC ACTIONS EUROPE I | EUR | | |
| HSBC ACTIONS EUROPE AC | EUR | 1 011 118,84100 | 274,97 |
| HSBC ACTIONS EUROPE AD | EUR | 27 446,87500 | 215,29 |

INFORMATION SUR LES INCIDENCES LIEES A LA CRISE DU COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

FCP HSBC ACTIONS EUROPE

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

DECOMPOSITION DU COUPON

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|------------|--------|--------------|--------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 41 170,31 | EUR | 1,50 | EUR |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Revenus non déclarables et non imposables | | | | |
| TOTAL | 41 170,31 | EUR | 1,50 | EUR |

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

HSBC Actions Europe

Part AD : Code ISIN FR0000427817

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence MSCI Europe sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans.
- ▶ L'indicateur de référence MSCI Europe est composé de plus de 400 actions représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays de l'Europe. Cet indice est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index (code Datastream : MSEROP\$).
- ▶ La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- ▶ L'équipe de gestion adopte une philosophie de gestion active, avec pour principale source de performance :
 - la sélection de valeurs : prises de positions essentiellement basées sur l'analyse des fondamentaux des entreprises (pérennité des profits, qualité du bilan, capacité à générer de la trésorerie, utilisations des excédents de trésorerie) et sur l'attractivité de leur valorisation.
- ▶ **Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :**
- ▶ Le FCP est investi et exposé en permanence à hauteur de 75% minimum sur des actions cotées dans les pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni, tous secteurs confondus.
- ▶ Le FCP peut être investi jusqu'à 25% dans des actions cotées hors des pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni, à savoir, dans des pays membres de l'Association Economique de Libre Echange (AELE) ou

membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

- ▶ Le FCP est généralement investi sur des actions de grandes capitalisations mais il se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% de son actif sur des valeurs de moyennes et petites capitalisations.
- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés, négociés sur les marchés réglementés européens ou de gré à gré, dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions. De ce fait, l'utilisation des produits dérivés pourra porter à 110% l'exposition globale du fonds au risque actions.
- ▶ Pour le porteur résident de la zone Euro, le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investi en dehors de la zone Euro. L'exposition du FCP au risque de change peut ainsi atteindre 100% de l'actif du FCP.
- ▶ Le FCP peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 25% de l'actif, dans un but d'amélioration de performance.
- ▶ Le résultat net de la part AD est intégralement distribué et les plus-values nettes réalisées sont capitalisées ou distribuées chaque année sur décision de la société de gestion.
- ▶ L'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA).
- ▶ La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 6. Cette classification correspond à la volatilité du marché actions européennes.

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- ▶ L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

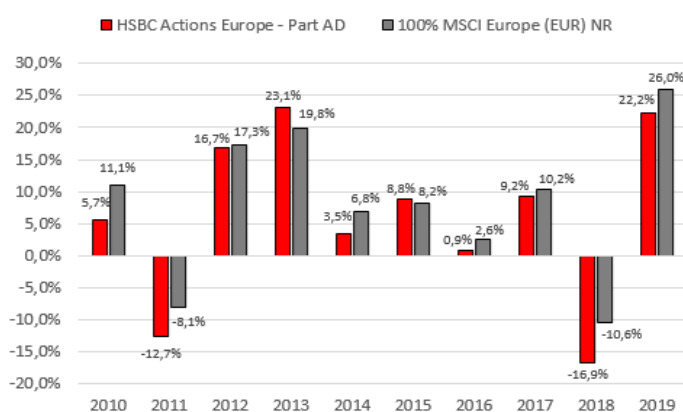
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|--------|
| Frais d'entrée | 3% |
| Frais de sortie | Aucun |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 1.54% |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Aucune |

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 21 juillet 1997.
- ▶ La part AD a été créée le 21 juillet 1997.
- ▶ La part AD est activée depuis le 17 mai 2005.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- ▶ Fiscalité : La part AD est une part de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA). L'OPCVM est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1^{er} ter de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1^{er} janvier 2018.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
 - HSBC Actions Europe, part AC (code ISIN FR0000427809)
 - HSBC Actions Europe, part I (code ISIN FR0012601193)
 - HSBC Actions Europe, part K (code ISIN FR0012601201)
 - HSBC Actions Europe, part Z (code ISIN FR0013075991)
 - HSBC Actions Europe, part B (code ISIN FR0013270410)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.com/fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non».

HSBC Actions Europe

Part K : Code ISIN FR0012601201

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

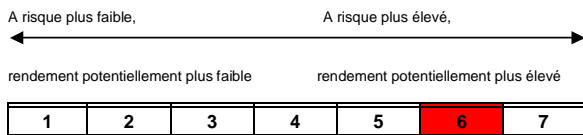
Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence MSCI Europe sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans.
- ▶ L'indicateur de référence MSCI Europe est composé de plus de 400 actions représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays de l'Europe. Cet indice est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index (code Datastream : MSEROP\$).
- ▶ La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- ▶ L'équipe de gestion adopte une philosophie de gestion active, avec pour principale source de performance :
 - la sélection de valeurs : prises de positions essentiellement basées sur l'analyse des fondamentaux des entreprises (pérennité des profits, qualité du bilan, capacité à générer de la trésorerie, utilisations des excédents de trésorerie) et sur l'attractivité de leur valorisation.
- ▶ **Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :**
- ▶ Le FCP est investi et exposé en permanence à hauteur de 75% minimum sur des actions cotées dans les pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni, tous secteurs confondus.
- ▶ Le FCP peut être investi jusqu'à 25% dans des actions cotées hors des pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni, à savoir, dans des pays membres de l'Association Economique de Libre Echange (AELE) ou

membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

- ▶ Le FCP est généralement investi sur des actions de grandes capitalisations mais il se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% de son actif sur des valeurs de moyennes et petites capitalisations.
- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés, négociés sur les marchés réglementés européens ou de gré à gré, dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions. De ce fait, l'utilisation des produits dérivés pourra porter à 110% l'exposition globale du fonds au risque actions. Pour le porteur résident de la zone Euro, le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investi en dehors de la zone Euro. L'exposition du FCP au risque de change peut ainsi atteindre 100% de l'actif du FCP.
- ▶ Le FCP peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 25% de l'actif, dans un but d'amélioration de performance.
- ▶ Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la part K sont capitalisés ou distribués chaque années sur décision de la société de gestion.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- ▶ L'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA).
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 6. Cette classification correspond à la volatilité du marché actions européennes.

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ **Risque associé aux produits dérivés :** l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- ▶ L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|-----------------------------------|
| Frais d'entrée | 6% acquis à la société de gestion |
| Frais de sortie | Aucun |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 0.40% |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Aucune |

- ▶ Les frais courants se fondent sur une estimation des frais maximum pouvant être prélevés. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de so éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 21 juillet 1997.
- ▶ La part K a été créée le 20 mars 2015.
- ▶ La part K est inactive.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : La part K est une part de capitalisation et/ou de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
En particulier, l'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA). L'OPCVM est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1^{er} de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1^{er} janvier 2018.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
 - HSBC Actions Europe, part AC (code ISIN FR0000427809)
 - HSBC Actions Europe, part AD (code ISIN FR0000427817)
 - HSBC Actions Europe, part I (code ISIN FR0012601193)
 - HSBC Actions Europe, part Z (code ISIN FR0013075991)
 - HSBC Actions Europe, part B (code ISIN FR0013270410)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.com/fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non».

HSBC Actions Europe

Part I : Code ISIN FR0012601193

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence MSCI Europe sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans.
- ▶ L'indicateur de référence MSCI Europe est composé de plus de 400 actions représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays de l'Europe. Cet indice est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index (code Datastream : MSEROP\$).
- ▶ La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- ▶ L'équipe de gestion adopte une philosophie de gestion active, avec pour principale source de performance :
 - la sélection de valeurs : prises de positions essentiellement basées sur l'analyse des fondamentaux des entreprises (pérennité des profits, qualité du bilan, capacité à générer de la trésorerie, utilisations des excédents de trésorerie) et sur l'attractivité de leur valorisation.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ Le FCP est investi et exposé en permanence à hauteur de 75% minimum sur des actions cotées dans les pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni, tous secteurs confondus.
- ▶ Le FCP peut être investi jusqu'à 25% dans des actions cotées hors des pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni, à savoir, dans des pays membres de l'Association Economique de Libre Echange (AELE) ou

membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

- ▶ Le FCP est généralement investi sur des actions de grandes capitalisations mais il se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% de son actif sur des valeurs de moyennes et petites capitalisations.
- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés, négociés sur les marchés réglementés européens ou de gré à gré, dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions. De ce fait, l'utilisation des produits dérivés pourra porter à 110% l'exposition globale du fonds au risque actions. Pour le porteur résident de la zone Euro, le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investi en dehors de la zone Euro. L'exposition du FCP au risque de change peut ainsi atteindre 100% de l'actif du FCP.
- ▶ Le FCP peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 25% de l'actif, dans un but d'amélioration de performance.
- ▶ Les sommes distribuables de la part I sont intégralement capitalisées.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- ▶ L'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA).
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 6. Cette classification correspond à la volatilité du marché actions européennes.

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- ▶ L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

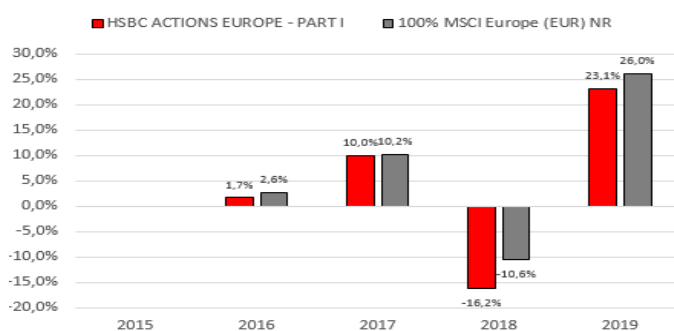
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|--------|
| Frais d'entrée | 1% |
| Frais de sortie | Aucun |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 0.79% |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Aucune |

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 21 juillet 1997.
- ▶ La part I a été créée le 20 mars 2015.
- ▶ La part I a été activée le 26 mars 2015.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : La part I est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA). L'OPCVM est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1^{er} de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1^{er} janvier 2018.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
 - HSBC Actions Europe, part AC (code ISIN FR0000427809)
 - HSBC Actions Europe, part AD (code ISIN FR0000427817)
 - HSBC Actions Europe, part K (code ISIN FR0012601201)
 - HSBC Actions Europe, part Z (code ISIN FR0013075991)
 - HSBC Actions Europe, part B (code ISIN FR0013270410)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.com/fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

**Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.**

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non».

HSBC Actions Europe

Part Z : Code ISIN : FR0013075991

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

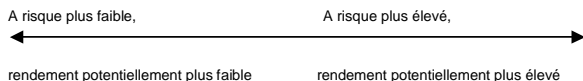
Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence MSCI Europe sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans.
- ▶ L'indicateur de référence MSCI Europe est composé de plus de 400 actions représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays de l'Europe. Cet indice est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index (code Datastream : MSEROP\$).
- ▶ La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- ▶ L'équipe de gestion adopte une philosophie de gestion active, avec pour principale source de performance :
 - la sélection de valeurs : prises de positions essentiellement basées sur l'analyse des fondamentaux des entreprises (pérennité des profits, qualité du bilan, capacité à générer de la trésorerie, utilisations des excédents de trésorerie) et sur l'attractivité de leur valorisation.
- ▶ **Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :**
- ▶ Le FCP est investi et exposé en permanence à hauteur de 75% minimum sur des actions cotées dans les pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni, tous secteurs confondus.
- ▶ Le FCP peut être investi jusqu'à 25% dans des actions cotées hors des pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni, à savoir, dans des pays membres de l'Association Economique de Libre Echange (AELE) ou

membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

- ▶ Le FCP est généralement investi sur des actions de grandes capitalisations mais il se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% de son actif sur des valeurs de moyennes et petites capitalisations.
- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés, négociés sur les marchés réglementés européens ou de gré à gré, dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions. De ce fait, l'utilisation des produits dérivés pourra porter à 110% l'exposition globale du fonds au risque actions. Pour le porteur résident de la zone Euro, le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investi en dehors de la zone Euro. L'exposition du FCP au risque de change peut ainsi atteindre 100% de l'actif du FCP.
- ▶ Le FCP peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 25% de l'actif, dans un but d'amélioration de performance.
- ▶ Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- ▶ L'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA).
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 6. Cette classification correspond à la volatilité du marché actions européennes.

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ **Risque associé aux produits dérivés :** l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- ▶ L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

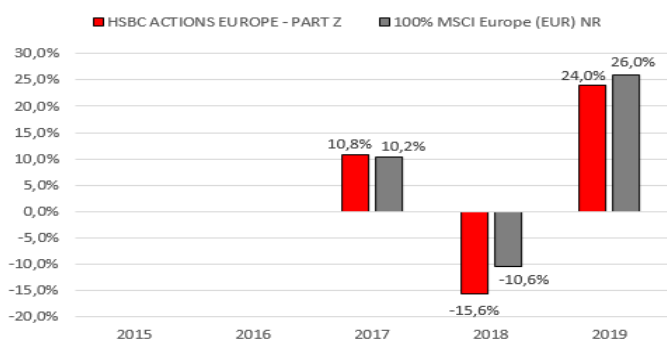
« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|-----------------------------------|
| Frais d'entrée | 6% acquis à la société de gestion |
| Frais de sortie | Aucun |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 0,04% |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Aucune |

(*) A l'exception des OPC et mandats du groupe HSBC

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 21 juillet 1997.
- ▶ La part Z a été créée le 31 décembre 2015.
- ▶ La part Z a été activée le 5 janvier 2016.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA). L'OPCVM est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1^{er} ter de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1^{er} janvier 2018.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
 - HSBC Actions Europe, part AC (code ISIN FR0000427809)
 - HSBC Actions Europe, part AD (code ISIN FR0000427817)
 - HSBC Actions Europe, part I (code ISIN FR0012601193)
 - HSBC Actions Europe, part K (code ISIN FR0012601201)
 - HSBC Actions Europe, part B (code ISIN FR0013270410)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.com/fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non».

HSBC Actions Europe

Part B : Code ISIN : FR0013270410

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence MSCI Europe sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans.
- ▶ L'indicateur de référence MSCI Europe est composé de plus de 400 actions représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays de l'Europe. Cet indice est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index (code Datastream : MSEROP\$).
- ▶ La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- ▶ L'équipe de gestion adopte une philosophie de gestion active, avec pour principale source de performance :
 - la sélection de valeurs : prises de positions essentiellement basées sur l'analyse des fondamentaux des entreprises (pérennité des profits, qualité du bilan, capacité à générer de la trésorerie, utilisations des excédents de trésorerie) et sur l'attractivité de leur valorisation.

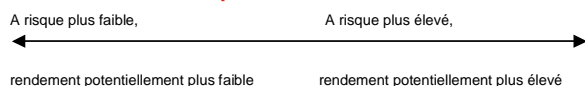
Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ Le FCP est investi et exposé en permanence à hauteur de 75% minimum sur des actions cotées dans les pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni, tous secteurs confondus.
- ▶ Le FCP peut être investi jusqu'à 25% dans des actions cotées hors des pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni, à savoir, dans des pays membres de l'Association Economique de Libre Echange (AELE) ou

membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

- ▶ Le FCP est généralement investi sur des actions de grandes capitalisations mais il se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% de son actif sur des valeurs de moyennes et petites capitalisations.
- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés, négociés sur les marchés réglementés européens ou de gré à gré, dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions. De ce fait, l'utilisation des produits dérivés pourra porter à 110% l'exposition globale du fonds au risque actions. Pour le porteur résident de la zone Euro, le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investi en dehors de la zone Euro. L'exposition du FCP au risque de change peut ainsi atteindre 100% de l'actif du FCP.
- ▶ Le FCP peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 25% de l'actif, dans un but d'amélioration de performance.
- ▶ Les sommes distribuables de la part B sont intégralement capitalisées.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- ▶ L'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA).
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 6. Cette classification correspond à la volatilité du marché actions européennes.

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- ▶ L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|--------|
| Frais d'entrée | 3% |
| Frais de sortie | Aucun |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 0.79% |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Aucune |

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 21 juillet 1997.
- ▶ La part B a été créée le 3 août 2017.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : La part B est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA). L'OPCVM est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1^{er} de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1^{er} janvier 2018.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
 - HSBC Actions Europe, part AC (code ISIN FR0000427809)
 - HSBC Actions Europe, part AD (code ISIN FR0000427817)
 - HSBC Actions Europe, part I (code ISIN FR0012601193)
 - HSBC Actions Europe, part K (code ISIN FR0012601201)
 - HSBC Actions Europe, part Z (code ISIN FR0013075991)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.com/fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.